



AMENDE HONORABLE

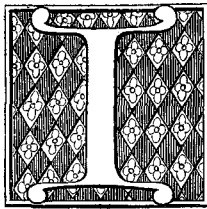
DE

DEUX OFFICIERS DU RÉGIMENT DE BOUILLON,

A LA SUITE

D'UN BAL DONNÉ A VILLEFRANCHE

EN 1757.



IL existait anciennement, dans plusieurs villes de France, des compagnies connues sous les noms de *Chevaliers de l'Arc* ou *Chevaliers de l'Arquebuse*. Les sociétaires, tous bons viveurs, joyeux convives, professaient les principes des chevaliers de la table ronde : entre eux point de marque de distinction, point de première ni de seconde place, tous étaient égaux. S'ils instituaient des officiers, c'était uniquement pour que ceux-ci présidassent aux jeux, à l'ordonnance des fêtes, à la bonne disposition du service, de manière que les personnes élevées en dignité n'étaient réellement que les serviteurs de chacun. Sans doute le but